

2RF DETECTION

Société par actions simplifiée

Capital social : 15 000 euros

Siège social : 22 Rue de Belfort

69170 Tarare

SIREN : 982 614 372 R.C.S. Villefranche-Tarare

(La « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 2 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le deux janvier,
A 8 heures 30, au siège social,

Les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la présidence.

Monsieur Rodolphe ROCHARD préside la séance en sa qualité de Président associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés.

La société 2D Solutions Habitat, est désignée comme secrétaire de séance.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée la feuille de présence, le texte des projets de résolutions, le rapport du Président et un exemplaire des statuts.

Le Président déclare que tous les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai imparti.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un Directeur général,
- Rémunération du Directeur Général,
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités,
- Questions diverses.

Puis le Président donne lecture du rapport de la Présidence et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Nomination du Directeur Général

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, à compter de ce jour et sans limitation de durée :

La société 2D SOLUTIONS HABITAT, société à responsabilité limitée au capital de 40 000 euros, dont le siège social est 22 Rue de Belfort, 69170 Tarare, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Villefranche-Tarare sous le numéro unique d'identification 895 292 142, représentée par Monsieur David LABOURE, son co-Gérant.

Monsieur David LABOURE, au nom de la société 2D SOLUTIONS HABITAT qu'il représente, accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME DECISION

Rémunération du Directeur Général

L'Assemblée générale décide qu'indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement, la société 2D SOLUTIONS HABITAT percevra une rémunération au titre de son mandat, dont le montant sera fixé dans une décision ultérieure.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités

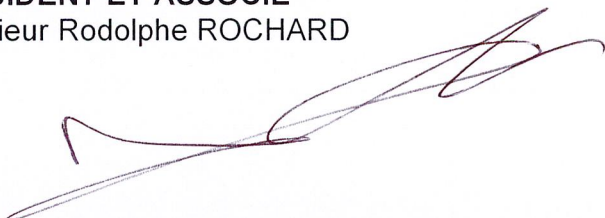
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

PRESIDENT ET ASSOCIE
Monsieur Rodolphe ROCHARD



SECRETAIRE DE SEANCE, ASSOCIEE
FUTUR DIRECTEUR GENERAL
La société 2D Solutions Habitat
Représentée par Monsieur David LABOURE



Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général.



*Bon pour acceptation des fonctions Directeur
Général.*

